

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Tous les conseillers étaient présents.

Signature du registre des délibérations.

Approbation du relevé de conclusions du conseil du 23 novembre 2020

ORDRE DU JOUR.

1° Délibération autorisant l'adhésion au SDAIL.

Le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot est un organisme susceptible d'accompagner les projets des collectivités dans des domaines d'actions variés : aménagement du territoire, gestion du domaine public, entretien des patrimoines ou technologies de l'information et de la communication...projets d'adressage...et c'est sur ce dernier point que la Commune a besoin de soutien afin de donner une adresse la plus précise possible à chaque foyer Cuzacois.

Le Conseil doit donc délibérer pour adhérer au Sdail afin d'enclencher le processus d'adressage qui prendra plusieurs mois.

Le montant de la cotisation pour 2021 s'élèvera à 265 euros.

Il s'agit de désigner deux délégués : Madame Vandekerckhove, titulaire et Monsieur Pierre Granier, suppléant.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour l'adhésion au SDAIL et la nomination des deux délégués.

2° PLUI, cahier d'intentions.

Dans le cadre de l'élaboration du document concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui entre maintenant dans sa phase de projet, le Grand-Figeac a demandé à chaque Commune de renseigner un Cahier d'Intentions afin de définir et de hiérarchiser les enjeux de développement du territoire.

Ce cahier est décomposé en trois grandes parties qui correspondent aux chapitres du diagnostic en abordant plusieurs thématiques au sein de chacun d'eux.

Il s'agit de préciser le niveau d'importance des différents enjeux évoqués ainsi que l'échelle de réalisation adaptée (commune, secteur, territoire du Grand Figeac).

Après en avoir débattu, le Conseil complète le document qui sera transmis au Grand Figeac avant le 29 janvier.

3° Questions diverses.

- Distribution des colis de Noël : A une exception près, les personnes concernées ont apprécié l'initiative.
- Travaux sur La Grange : Suite au constat d'un problème de structure sur la maison de Madame Bruneau, les travaux sont interrompus jusqu'à nouvel ordre. Les experts et les assurances se prononceront le plus rapidement possible.
- Adhésion au CNAS : La loi portant sur le Droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux permet aux collectivités d'améliorer les conditions de vie de leurs agents et leurs familles. Le Comité National d'Action Sociale est un organisme pluraliste et paritaire qui prend sa place parmi les plus grands comités d'entreprises de France : Madame le Maire propose que la collectivité adhère au Cnas afin que les agents de la collectivité puissent bénéficier des prestations sociales offertes par cette association.
L'ensemble des élus étant favorable, cette adhésion sera délibérée lors du prochain conseil municipal.
- Maison du Levant : L'entretien de la chaudière sera effectué par MTC et les frais ajoutés aux charges récupérables. Un contrat sera signé entre la collectivité et l'entreprise.